

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-531 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 11 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT 2024-531 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2025

QUE le règlement vise à décréter la tarification des biens, services et activités pour l'année 2025 ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 9 décembre 2024
- Dépôt du projet de règlement : 9 décembre 2024
- Adoption du règlement : 11 décembre 2024

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

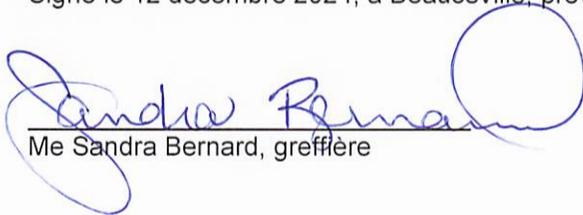
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 12 décembre 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 12 décembre 2024.

Signé le 12 décembre 2024, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière